

Source - Le Parisien du 09/11/2016

Le Parisien

Légitime défense des policiers : «On ne demande pas un permis de tuer»

Edition du lundi 09 novembre 2016



Patrice Ribeiro, la loi n'est plus adaptée à la violence de la société.

Pourquoi selon vous revoir le régime de la légitime défense des policiers?

PATRICE RIBEIRO. Nous avons fait le constat que les règles, qui sont les mêmes que pour le citoyen lambda, ne sont plus adaptées. En face des nous, il y a des gens enhardis par un sentiment d'impunité, et qui s'en prennent

plus facilement aux policiers en sachant leur inhibition sur l'usage de leur arme. Et puis il y a un ensauvagement de la société, la violence va crescendo contre les policiers. Face à ça, ces derniers se sentent impuissants, insécurisés dans leur mission régaliennne. C'est préjudiciable au policier ou au tiers qu'il protège. Dans une société où la violence

Retrouvez l'intégralité de l'article ci-dessous

ce n'est pas bon...
Vous ne pouvez pas vous en remettre à la justice...
Oui. D'abord, il faut prendre en compte la qualité de policier. Comme lorsque les gendarmes sont sortis du droit commun depuis longtemps...
C'est clair, pouvoir formuler des sommations pour prévenir celui qui s'apprête à faire courir un danger, et ainsi pouvoir faire usage de son arme avant de se faire tirer dessus ou brûler. Apprécier le danger et la riposte dans l'intégralité de l'action, pas simplement au moment du coup de feu.

Se pose la question du contrôle...

Un policier ne sort pas son arme de gaieté de cœur, mais dans un état de nécessité. On ne demande pas un permis de tuer, mais d'adapter la légitime défense à des situations

Légitime défense des policiers : «On ne demande pas un permis de tuer»

Édition du lundi 09 novembre 2016



Patrice Ribeiro, la loi n'est plus adaptée à la violence de la société.

Pourquoi selon vous revoir le régime de la légitime défense des policiers?

PATRICE RIBEIRO. Nous avons fait le constat que les règles, qui sont les mêmes que pour le citoyen lambda, ne sont plus adaptées. En face des nous, il y a des gens enhardis par un sentiment d'impunité, et qui s'en prennent

plus facilement aux policiers en sachant leur inhibition sur l'usage de leur arme. Et puis il y a un ensauvagement de la société, la violence va crescendo contre les policiers. Face à ça, ces derniers se sentent impuissants, insécurisés dans leur mission régalienne. C'est préjudiciable au policier ou au tiers qu'il protège. Dans une société démocratique, ce n'est pas bon.

Vous souhaitez un alignement avec le régime des gendarmes...

Oui. D'abord, il faut prendre en compte la qualité de policier. Comme lorsque les gendarmes sont sortis du droit commun depuis un décret de 1903. Ensuite, il faut revoir la temporalité de la légitime défense. Le droit commun la prévoit en cas de danger immédiat et simultané. Il faut prendre en compte l'imminence du danger. En clair, pouvoir formuler des sommations pour prévenir celui qui s'apprête à faire courir un danger, et ainsi pouvoir faire usage de son arme avant de se faire tirer dessus ou brûler. Apprécier le danger et la riposte dans l'intégralité de l'action, pas simplement au moment du coup de feu.

Se pose la question du contrôle...

Un policier ne sort pas son arme de gaieté de cœur, mais dans un état de nécessité. On ne demande pas un permis de tuer, mais d'adapter la légitime défense à des situations

inimaginables mais de plus en plus courantes. Nous ne remettons pas en cause les enquêtes judiciaires, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, les conventions internationales... Mais lorsque le policier est amené à faire usage de son arme, il faut un cadre juridique sécurisé. S'il y a faute, l'enquête judiciaire l'établira.

Réclamez-vous une réflexion sur les enquêtes après des tirs policiers?

Nous ne demandons pas une dérogation à l'état de droit, mais il n'y a aucune raison qu'un policier soit placé en garde à vue alors qu'il n'a fait que son travail. On peut très bien l'entendre en audition libre. Il faudrait que les magistrats soient sensibilisés aux réalités de la police : le stress, les coups de poing, les poursuites, les tirs, les insultes, les caillassages... Qu'ils soient à même d'évaluer la position d'un policier dans une situation de violence.